

COMMUNE INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Le Mot du Maire

Madame, monsieur,

L'agenda du Mois

09 Décembre

Au matin : Sur le marché communal, marché de Noël (l'APESH)

A 15h30 : L'Arbre de Noël pour les enfants de l'école maternelle au Foyer Rural. (Municipalité)

10 Décembre de 15h à 18h : Marché de Noël aux Hortensias (Atelier des Hortensias)

15 Décembre : Distribution friandises et coquilles à l'école primaire. (Municipalité)

16 Décembre

De 09h à 12h : Distribution des colis de Noël

(Municipalité)

A partir de 15h30 : Le Marché de Noël de l'Ecole Elémentaire au Foyer Rural .

Dimanche 14 Janvier à 11h : Les Vœux du Maire au Foyer Rural. (Municipalité)

Du 18 Janvier au 17 Février 2018 : Recensement de la population (Municipalité)

La fin d'année approche et avec elle nous entrons dans une période de fêtes qui, je l'espère, vous permettra d'oublier vos soucis.

Cette période permet souvent aux familles de se réunir autour d'un repas et de partager des cadeaux. N'oublions pas les personnes seules ou malades, les plus démunis, ceux qui sont dans la peine, pour les associer à ces fêtes par un geste, une pensée, une visite, afin de rompre leur isolement.

Comme chaque année, les membres du CCAS et les élus du conseil municipal seront mobilisés pour distribuer le colis à nos aînés le samedi 16 décembre dès 9 heures.

Maintenant que la rue François Mitterrand est terminée, je demande aux riverains de remiser les véhicules dans les cours et garages afin de ne pas encombrer les trottoirs et surtout de respecter le stationnement alterné pour éviter des véhicules mal garés de chaque côté de la rue.

Je tiens ici à rappeler que la rue du 6ème cuirassiers refaite récemment est une voie départementale et que les travaux réalisés ont été décidés et financés par le département. J'ai obtenu le prolongement de cette réfection pour éliminer les pavés autobloquants devenus dangereux pour la circulation .

La presse l'a relaté, le PLU de Saint Hilaire est lancé. Vous pouvez consulter les décisions sur le panneau d'affichage, un registre est dans le hall de la mairie pour recevoir vos remarques, souhaits et toutes suggestions .Vous serez régulièrement informés de l'avancement du projet et des consultations à venir. Chaque commune fera un point d'avancement. Diverses réunions ponctueront les étapes du projet.

Le nouveau panneau d'information lumineux a été installé devant la mairie, il permettra une diffusion de tous les événements communaux et associatifs et évitera par la suite , dans vos boîtes à lettres, la réception d'un roman pour annoncer une simple manifestation.

Les vœux à la population auront lieu le dimanche 14 janvier à 11 heures au foyer rural, je vous invite toutes et tous à cette cérémonie qui est un moment privilégié pour échanger et se tenir au courant des nombreuses réalisations de l'année et des projets à venir, tout cela dans la convivialité un verre à la main.

Dans l'attente de vous rencontrer je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

Bien cordialement





Mairie—L'Arbre de Noël

Le Samedi 09 Décembre 2017 à 15 heures 30 au Foyer Rural, aura lieu l'Arbre de Noël organisé par la municipalité pour les enfants fréquentant l'école maternelle de la commune.

Un spectacle sera présenté par les jeunes du CAPJ. Des chants seront interprétés par les enfants de l'Ecole Maternelle.

Le Vendredi 15 Décembre 2017, distribution d'un sachet de friandises et d'une coquille à l'école primaire par les membres du Conseil Municipal.

Mairie—Les Vœux du Maire

INVITATION AUX HABITANTS DE LA COMMUNE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la Cérémonie des Vœux qui aura lieu le
DIMANCHE 14 JANVIER 2018 à 11 heures au Foyer Rural

Je serais particulièrement honoré de votre présence.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Le Maire,
Maurice DEFAUX



Mairie—Neige et Trottoirs

Il est demandé à chaque habitant de veiller à la propreté de son trottoir. En période hivernale, chacun est chargé de déneiger et dégivrer son trottoir. Vous en êtes responsables. (Arrêté n°35/2015)

Mairie—Le Recensement

Les jeunes femmes et les jeunes hommes ayant 16 ans doivent se faire recenser dans le trimestre de leur date anniversaire (se munir du livret de famille).



Mairie—Vigilance et Rappel



La fin d'année approche à petits pas, faites attention aux « faux démarcheurs ». En cas de doute, téléphonez à la gendarmerie. Lorsque vous êtes sollicités, ne faites pas entrer sans connaître.

Un dispositif a été mis en place, conjointement avec la gendarmerie; les démarcheurs s'étant fait connaître en mairie, doivent être capables de vous montrer une attestation de la mairie tamponnée de la Marianne (bleue).

Le « visa » de la mairie ne cautionne en rien la légalité de l'objet du démarchage, il est juste la preuve que la société s'est faite connaître en mairie.

Mairie – Inscription Liste Electorale



Désormais, on peut s'inscrire depuis son nouveau domicile sur les listes électorales. Mais attention ! Le formulaire est à remplir et à déposer en mairie avant le 31 décembre 2017.

Quand vous changez de domicile, y compris dans votre commune, il vous appartient de modifier votre inscription sur la liste électorale de la commune où vous résidez désormais.

Mairie – Inscription/Facturation

Dans un avenir très proche, les inscriptions/désinscriptions au Restaurant Scolaire, à la Péri-scolaire et aux NAP Maternelles, se feront exclusivement par internet/smartphone via un portail dédié à cet effet.

Plus aucune inscription/modification ne sera prise par mail.

Les familles ayant déposé une inscription à l'année devront également utiliser le portail.

Vous aurez plus d'information durant la semaine 50, si vous avez donné votre adresse mail en début d'année scolaire,

Ecole Primaire—Le Marché de Noël



Le Samedi 16 Décembre 2017 à partir de 15heures30 au Foyer Rural, aura lieu le marché de Noël organisé par l'école élémentaire. Vente de compositions florales de Noël, de chocolats, d'objets réalisés par les enfants. — Entrée Gratuite et ouvert à tous — Buvette et petite restauration.

Mairie – CCAS

Vie des clubs créés par le CCAS

Club tricot : une quinzaine de personnes (dont 3 ados) y participent chaque mercredi après-midi. Elles ont participé à la brocante organisée par les z'amis du square, en septembre dernier, puis au marché de Noël organisé par l'APESH, ce 25 novembre. Parmi toutes les réalisations, déjà vendues ou en commande, elles ont tricoté 30 écharpes pour les chauffeurs du relais, en remerciement de la laine offerte. Les écharpes seront remises le 16 décembre.

Elles tricotent des layettes qui seront offertes aux nouveaux nés (naissance à partir de janvier 2018).

Elles vont également tricoter des écharpes rouges pour les enfants de l'école élémentaire partant au ski. (la laine a été offerte par la mairie)

Club English spoken : 12 participants le lundi, et 7 pour le groupe du mercredi. Les cours sont animés bénévolement par Susan Lengley aidée par Rolande Labalette et Chantal Schuller.

Club « jouons ensemble » : une douzaine d'habitants se réunissent une fois par semaine pour jouer au scrabble, au triomino dans la joie et la bonne humeur

La caban' à livres : l'objectif est de permettre aux familles d'avoir un accès à la lecture et de permettre aux livres d'avoir une seconde vie. La cabine téléphonique disposée face à la poste sera prochainement rénovée par les services techniques et décorée par le club des ados. Les livres déposés dans la cabane seront en libre service. La conscience civique de chacun permettra le retour du livre après lecture. (A ce jour plus d'une centaine de livres ont été déposés en mairie par des habitants).

SERVICE INTER-GENERATIONNEL : L'accord de l'Etat pour l'embauche d'un jeune en service civique est effectif. La prochaine étape est le recrutement puis la création d'une association.

Mairie – CCAS

La distribution des colis aux aînés aura lieu le samedi 16 décembre entre 9h et 12h (en cas d'absence, le colis sera à retirer en mairie dès le lundi 18 décembre)

Le repas des aînés qui s'est déroulé le 15 octobre a rassemblé 120 personnes qui ont passé un agréable moment. Rappelons que le service est assuré par les membres du CCAS et des élus volontaires qui donnent de leur temps pour plus de proximité avec nos aînés.

Les photos sont à demander en mairie (1 photo remise gratuitement par personne).



Mairie – INSEE

Comme régulièrement, l'INSEE va mener une étude sur l'emploi, le chômage et l'inactivité du 29 Janvier 2018 au 20 Février 2018.

Les personnes concernées seront averties par courrier avant la visite ou l'appel de l'enquêteur.

L'enquêteur sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

CAPJ/LALP – Vente de Jacinthes

Le CAPJ organise le Samedi 23 Décembre 2017, De 9h00 à 12h00, **une vente de Jacinthes**. Les jeunes vous attendront dans le local des Associations à côté de la mairie

Perturbations des Ondes Télévisées

AVIS BORALEX - La Sté les Vents de l'Est Cambrésis –

Les éoliennes peuvent provoquer des perturbations pour la réception des ondes de la télévision au niveau des habitations environnantes.

En cas de perturbations avérées liées au fonctionnement du parc, BORALEX mets à la disposition des riverains concernés un formulaire de plainte TV (à retirer en mairie). S'il est confirmé que le parc éolien est à l'origine des perturbations, la société « les Vents de l'Est Cambrésis » prendra en charge les frais liés au rétablissement de la qualité de signal au niveau des foyers perturbés. *(Les formulaires une fois remplis sont à déposer en mairie)*

Etat Civil du Mois Ecoulé

Les Mariages :

Le 04/11/2017, Ludovic BOUVIER et Aline MERESSE

Les Naissances :

Le 19/10/2017, Lyziana DUBOIS, de Nicolas et de Estelle COSSART

Le 21/11/2017, Enzo MERESSE DUBOIS, d'Alexandre MERESSE et Marie-Laure DUBOIS

Le 29/11/2017, Camille LEDOUX, de Pierre-Marie et de Erika VIGNOT

Les Décès :

Le 24/11/2017, Lucie PONTEGNIE (Hortensias)

Le 25/11/2017, Jean BIZET (Hortensias)

Le 28/11/2017, Marcel PLATEAU

Le 01/12/2017, Daniel LEDUC



PLU

Les grandes étapes de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de St Hilaire Lez Cambrai

La municipalité a souhaité élaborer la procédure du Plan Local d'Urbanisme de la commune suivant les nouvelles réformes et législations afin de remplacer la carte communale qui nécessitait une mise à jour.

Les avantages en sont multiples, à savoir, en premier lieu, maîtriser stratégiquement le territoire communal et donner un sens à son développement sur le long terme.

Désormais, le PLU, à la différence du POS, simplifiera les zonages et leur règlement, définira des orientations stratégiques sur certains secteurs, au travers de plan d'aménagements notamment.

En somme, cela donne beaucoup plus de souplesse en la matière.

Plusieurs étapes bien distinctes doivent être expliquées:

1. **Le conseil municipal prescrit l'élaboration du PLU**, et définit les modalités de la concertation préalable préconisées à l'article L.103-2 à L.103-6 du code de l'Urbanisme, par délibération le 15 septembre 2017 et confie au SIATUB la prise en charge de la procédure d'élaboration du PLU de St Hilaire qui en délibère le 31 octobre 2017.
2. **La décision est notifiée au préfet**, au président du conseil général, à l'autorité organisatrice des transports, aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture, ainsi que les collectivités territoriales limitrophes pour les communes frontalières.

Le «porter à connaissance» que recevront les services de la Mairie détaille de manière spécifique le cadre et le contenu réglementaire applicable, les servitudes d'utilité publique, la prise en compte de la diversité de l'habitat et de la mixité sociale, l'environnement, l'agriculture et la forêt, les risques naturels et technologiques ainsi que la protection du patrimoine historique et archéologique...

3. **La décision est publiée** selon la procédure légale en vigueur.
4. **La phase des études préalables** à l'établissement du projet de PLU est engagée, et une large concertation est mise en place. C'est durant cette période que se déroule la concertation préalable avec le public. La mise à disposition du public pendant les jours et heures d'ouverture de la mairie, d'un cahier destiné au recueil des observations, l'information du public au moyen d'articles dans la presse locale, le bulletin municipal et l'affichage en mairie en extérieur et intérieur. Cette concertation a pour objet de recueillir les avis de la population, et n'a pas vocation à présenter le projet de PLU.
5. **PADD**: deux mois minimum avant l'arrêt du projet, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable.
6. **Le conseil municipal arrête par délibération le projet de PLU** ainsi que le SIATUB.
7. **Le projet est soumis pour avis aux personnes associées** à son élaboration. Celles-ci doivent donner un avis dans un délai de trois mois. A défaut, ce dernier est considéré comme étant favorable.
8. **Le projet est soumis à enquête publique**:
Ainsi, si le préfet prend un arrêté; l'enquête publique est alors conduite par un commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif; puis, elle fait l'objet d'une publicité dans la presse locale, en mairie et en préfecture qui précise les dates, heures et lieux d'ouverture et de fermeture, le nom du commissaire enquêteur et ses dates de réception du public; l'enquête publique dure un mois et est ouverte à tous, sans restriction; à l'issue de la procédure, le commissaire enquêteur rédige un rapport d'enquête et formule des conclusions motivées; ce rapport est ensuite transmis au préfet et mis à disposition du public en mairie.
9. **Le projet**, éventuellement modifié suite à l'enquête publique, est approuvé par délibération du conseil municipal et du SIATUB, puis est tenu à la disposition du public..

DÉJECTIONS CANINES : ILS NE SONT PAS COUPABLES !



GARDONS NOTRE VILLE PROPRE
une déjection non ramassée = 35 € d'amende